

Avis adopté

Séance plénière du 8 octobre 2024

La protection de l'enfance est en danger : *les préconisations du CESE :*

Déclaration du groupe Agriculture

Le constat que pose l'avis est alarmant : la protection de l'enfance est en danger dans notre pays. Pourtant, savoir prendre soin de ses enfants, c'est garantir l'équilibre et l'avenir de nos sociétés. Il faut affirmer un projet de société pour la protection de l'enfance.

La loi française est bien faite. Rien ne manque. Tous les problèmes sont envisagés et toutes les solutions ont été inscrites par le législateur. Mais elle n'est pas appliquée. Nous manquons de moyens, de structures, de personnels, de personnel formé, pour accompagner, dès le début des difficultés, l'enfant et sa famille. Il faut renforcer ces moyens et, comme le préconise l'avis, notamment dans sa première préconisation, les adapter en fonction des caractéristiques socio-économiques des territoires.

Nous partageons toutes les préconisations de cet avis avec une sensibilité plus marquée pour les propositions visant à renforcer la prévention, notamment les préconisations 7 et 8.

Pour sa part, en milieu rural, la Profession agricole veille à ce que les familles d'agriculteurs et des salariés agricoles, soient soutenus dans leur fonction parentale. Pour favoriser la conciliation des vies personnelle et professionnelle et accompagner chacun dans les grands événements de la vie, la Mutualité sociale agricole (MSA) contribue au schéma départemental des services aux familles aux côtés d'autres acteurs, présents sur le terrain, dont nous saluons l'engagement. Ces aides sont des actions préventives comme par exemple l'aide au répit parental, le financement des structures d'accueil dans les espaces ruraux, les dispositifs d'aide à la parentalité ou encore l'accompagnement de la recherche d'assistants maternels.

Le groupe partage la forte conviction des rapporteurs : l'intérêt supérieur de l'enfant doit être notre seule boussole.

Le groupe a voté pour.